



Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln
Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle
Associazione svizzera per l'interpretariato e la mediazione interculturale

Rapport annuel 2024

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

En fait, je pourrais commencer l'éditorial avec les mêmes mots que l'année dernière : 2024 a été une année très chargée, qui a été exigeante pour les collaboratrices d'INTERPRET, ainsi que pour le comité. Mais j'ajoute tout de suite qu'il y a eu des avancements importants, dont nous pouvons être fières. Avec le nouveau positionnement commencé en 2022, nous avons voulu créer les conditions pour être à la hauteur des exigences et des développements du marché. Nous avons réussi, avec notre système de qualification national, à offrir deux diplômes : l'examen de certificat INTERPRET et l'examen professionnel pour les interprètes. Le fait que tous les domaines d'intervention, asile, formation, justice, santé et social, soient maintenant réunis sous un même toit est particulièrement réjouissant. Nous avons aussi veillé à ce qu'il soit possible de terminer les procédures qui sont encore en cours dans l'ancien système. Et tout cela a résulté en une période exigeante pour l'équipe INTERPRET.

Cette fastidieuse transformation a été développée et effectuée dans le cadre d'une collaboration intense avec les offices fédéraux SEM, OFSP et SEFRI. Ce sont également eux qui ont soutenu INTERPRET financièrement et nous leur en sommes très reconnaissant·e·s. Ce soutien sous forme de contrats de subvention sera désormais réduit, pour se terminer fin 2027. Cela exige de nous que nous débutions de nouvelles sources de financement, avec le service public et d'autres acteurs pertinents.

Et en parlant d'argent : durant l'année associative passée en revue, nous avons failli manquer d'argent, en raison des importants travaux nécessaires dans le cadre de l'introduction des nouvelles procédures de qualification. En automne, nous avons donc dû faire appel à nos membres collectifs, pour une cotisation de soutien extraordinaire. Presque tous ont participé et nous les remercions chaleureusement.

Mais les prochains défis se profilent déjà à l'horizon : la situation financière doit être assurée à long terme et, pour cela, nous avons besoin de nouveaux partenaires. La question du financement et de l'offre future se pose aussi au Centre de compétence. Il n'est pas exclu que ce dernier ait alors une nouvelle désignation.

Ce rapport annuel prouve en tout cas qu'INTERPRET ne manque ni de vitalité ni d'entrain. Nous espérons vous voir à l'assemblée des membres, où nous aurons le plaisir de vous présenter en détail les résultats des travaux.



Cordialement,

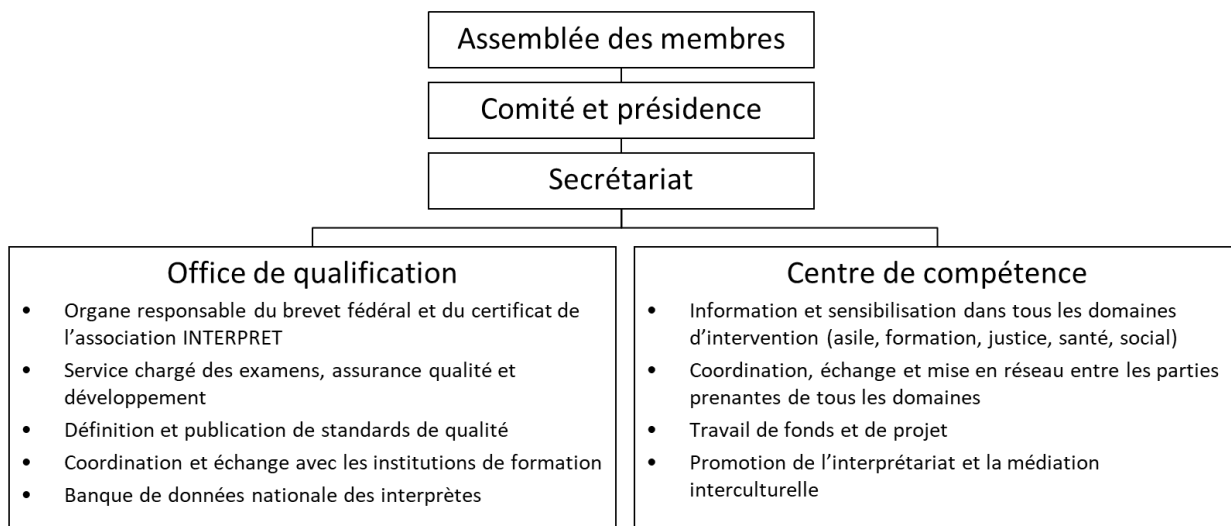
Claudia Friedl
Présidente d'INTERPRET, Conseillère nationale

Table des matières

Rapport annuel 2024	1
Editorial.....	1
Qui est INTERPRET ?	4
Association INTERPRET	6
Nouveau but associatif.....	6
Nouvelles cotisations de membre et cotisation de soutien extraordinaire de la part des membres collectifs	6
Evènements	7
Un début réussi pour le système de qualification INTERPRET	9
Procédures de qualification traitées durant l'année sous revue.....	10
Statistiques relatives à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle	12
Nouveau code professionnel pour la médiation interculturelle	14
Rapport financier	15

Qui est INTERPRET ?

En sa qualité d'organe responsable du système de qualification national pour les interprètes dans les domaines de l'asile, de la formation, de la justice, de la santé et du social, INTERPRET assume l'organisation, l'assurance-qualité et le développement de l'examen de certificat INTERPRET et de l'examen du brevet fédéral, ainsi que des procédures d'attestation y relatives. A cette fin, INTERPRET dispose d'un office de qualification et d'un centre de compétence national.



Les tâches du **secrétariat** sont assumées par une équipe qui se compose actuellement de six personnes (de gauche à droite) :

Neela Chatterjee : responsable de l'Office de qualification

Susanna Paoletti : administration des examens

Anja Schmid : responsable de la numérisation et des relations publiques

Lena Emch-Fassnacht : secrétaire générale et responsable du Centre de compétence

Sara Kuster : responsable du projet Introduction des examens de certificat et de langue d'interprétariat

Nives Grenko : spécialiste des procédures de qualification



Fin 2024, le **Comité** était composé des personnes suivantes :

Claudia Friedl (présidente)
 Brigitte Pahud (vice-présidente)
 Markus Cott
 Nazmi Kurtaj
 Franziska Neziri
 Manuela Raas Müller
 April Walker
 Nicole Weiss

Les **membres d'INTERPRET** étaient composés comme suit, fin 2024 :

	Allemand	Français	Italien	Total
Membres collectifs	20	6	1	27
Membres individuels*	161	57	6	224*

* Dont 199 interprètes communautaires certifié·e·s

La **Commission qualité (CQ)** veille au développement et à l'assurance de la qualité de toutes les procédures, en fonction des besoins et des exigences du marché du travail. Fin 2024, elle est composée des personnes suivantes :

Barbara Ackermann (présidente)
 Isabelle Fierro-Mühlemann
 Marianne Keller
 Giona Mattei
 Orest Weber
 Nicole Weiss
 Daniela Luzzi Conti (membre ex-officio, voix consultative)
 Feyrouz Ounaies Al Lahib (membre ex-officio, voix consultative)

Pour les différentes procédures, l'Office de qualification collabore avec un réseau d'**expert·e·s** ; en 2024, il s'est agi de :

11 expert·e·s d'examen et 30 expert·e·s de langue, dans le cadre de l'examen professionnel (all./fr.),
 21 expert·e·s d'examen et 25 expert·e·s de langue, dans le cadre des examens de certificat (all./fr), et
 42 expert·e·s de langue pour 34 langues, dans le cadre des examens de langue d'interprétariat (ancien et nouveau format).

Association INTERPRET

En 2022, INTERPRET a initié le projet « Nouveau positionnement ». Dans le cadre de ce projet, les domaines de tâches deviennent plus pointus et ils sont adaptés aux exigences et aux développements actuels du marché. Le nouveau positionnement (concept d'organisation, fonctionnement, décisions statutaires, etc.) ainsi que les réflexions relatives au financement d'INTERPRET doivent être terminés fin 2027. Cela permettra à INTERPRET de commencer comme nouvelle association et d'exister de manière financièrement autonome à partir de 2028. Durant la phase de transition, les offices fédéraux SEM et OFSP continueront à soutenir INTERPRET.

Dans le cadre de ces travaux, le but de l'association a été adapté, durant l'année passée en revue. En raison de la situation financière tendue, due aux importantes tâches des projets de nouveau positionnement et de révision du système de qualification, l'assemblée des membres a décidé une augmentation de la cotisation de membre, ainsi qu'une contribution de soutien extraordinaire de la part des membres collectifs.

Nouveau but associatif

Le but de l'association est indiqué dans les statuts, article 2, avec la formulation suivante :

L'association a pour but de promouvoir la compréhension et la communication dans un contexte interculturel.

Elle s'engage notamment pour :

- la professionnalisation de l'interprétariat, sur la base de standards de qualité nationaux dans les domaines d'intervention de l'asile, de la formation, de la justice, de la santé et du social
- la création et la garantie de conditions-cadres favorables pour l'interprétariat ;
- la promotion de l'interprétariat communautaire et de la médiation interculturelle ;
- des projets et initiatives promouvant la communication, l'intégration et un accès équitable.

En sa qualité d'organe responsable du système de qualification national pour les interprètes dans les domaines de l'asile, de la formation, de la justice, de la santé et du social, INTERPRET contribue de manière déterminante à la professionnalisation et à la promotion de l'interprétariat en Suisse. L'Office de qualification définit et surveille les standards relatifs à la formation initiale et continue. En tant que service national, le Centre de compétence est la plaque tournante pour tout ce qui a trait à l'information, à la documentation, au travail de développement et de relations publiques de l'association.

Nouvelles cotisations de membre et cotisation de soutien extraordinaire de la part des membres collectifs

Lors de l'assemblée générale du 23 mai 2024, le Comité a informé quant au déficit prévu et à la demande d'augmentation des cotisations de membre et de cotisation

de soutien extraordinaire par les membres, planifiée au 14 novembre 2024. Cette information a été donnée dans le cadre de la présentation du budget 2024. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2024, les décisions suivantes ont été prises :

les cotisations de membre seront augmentées à partir de 2025 ([cotisations actuelles](#)) :

cotisation annuelle pour membres individuels : CHF 80.-

cotisation annuelle pour membres collectifs : CHF 800.-

Un montant de soutien extraordinaire unique de CHF 1300.-, à verser par les membres collectifs à l'association INTERPRET, a été décidé pour l'année passée en revue.

Evènements

Durant l'année sous revue, l'association a organisé les évènements suivants :

l'assemblée générale d'INTERPRET a eu lieu le 25 mai 2023. Le procès-verbal est disponible sur le site Internet, sous [Procès-verbaux des assemblées générales](#).

En raison des travaux relatifs au nouveau positionnement d'INTERPRET, une assemblée extraordinaire a eu lieu le 14 novembre 2024. Le procès-verbal ainsi que la présentation sont aussi disponibles sur le site Internet, sous [Procès-verbaux des assemblées générales](#).

La journée professionnelle d'INTERPRET a eu lieu le 14 septembre 2024, avec pour thème « Quo vadis INTERPRET ». Un résumé de la journée ainsi que les présentations sont disponibles sur le site Internet, sous [Journées professionnelles INTERPRET](#).



Les intervenant·e·s ont, entre autres, traité les questions suivantes :

- L'interprétariat, c'est quoi exactement ? Quid des aspects culturels ?
- Quels sont les points communs et différences de l'interprétariat dans les domaines de l'asile, de la formation, de la justice, de la santé et du social ?

- Quelles sont les caractéristiques, les effets et les défis du nouveau système de qualification ?
- Quel soutien offrent la supervision et le code professionnel aux interprètes ? Qu'est-ce qui est nouveau dans le code professionnel INTERPRET pour l'interprétariat ?
- Qu'apporte le nouveau positionnement d'INTERPRET ? Quel avenir pour les interprètes dans la réorientation de l'association INTERPRET ?

Les thèmes ont été approfondis et discutés dans des ateliers.



Distinction des nouveaux détenteurs et détentrices du brevet fédéral, par Neela Chatterjee.



Un début réussi pour le système de qualification INTERPRET

Le nouveau système de qualification représente un grand pas en avant dans la numérisation des procédures chez INTERPRET. Depuis l'été 2024, toutes nos procédures se déroulent en grande partie en ligne sur [Campus](#), notre plateforme d'examen et d'exercice. En outre, sur Campus, INTERPRET met à disposition du matériel d'information et d'exercice pour les examens.

Nouveau examen menant au certificat INTERPRET

Pour obtenir le certificat INTERPRET, il faut désormais passer un examen. Après une planification détaillée, une session pilote et une préparation minutieuse, les tout premiers examens de certificat ont eu lieu en septembre et octobre 2024 sur 6 jours dans 3 lieux d'examen. Une première tant pour les interprètes que pour INTERPRET.

L'examen de certificat se compose de 4 parties qui peuvent être passées séparément :

- Partie 1 : 39 candidat·e·s ont passé l'examen à choix multiples sur des connaissances théoriques.
- Partie 2 : 34 candidat·e·s ont soumis un glossaire via Campus.
- Partie 3 et 4 : 40 candidat·e·s ont passé l'entretien professionnel et l'examen pratique en interprétariat.

Nous remercions tou·te·s les candidat·e·s, les lieux d'examen, les experts et toute autre personne qui ont tenté l'aventure avec nous et qui ont contribué à ce que cette première session se déroule sans problème.

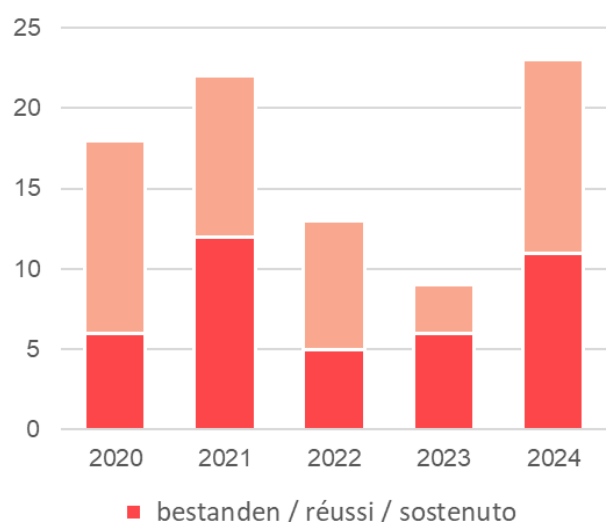


Images des offres sur Campus

Procédures de qualification traitées durant l'année sous revue

En 2024, des procédures ont eu lieu aussi bien dans le nouveau que dans l'ancien format. De manière générale, les chiffres sont en baisse pour cette raison. Le nombre important de candidat·e·s ayant passé le dernier examen professionnel régulier selon le règlement 2015 fait exception.

Examen professionnel fédéral

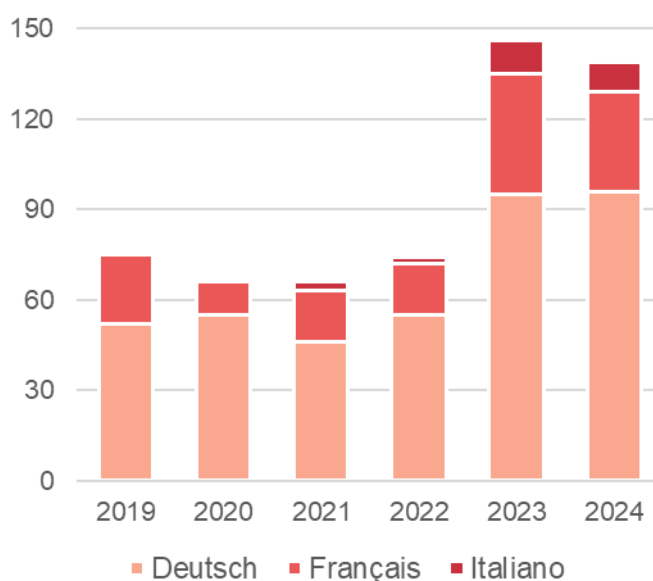


Les examens professionnels fédéraux ont eu lieu à Berne, du 12 au 15 novembre. 22 candidat·e·s de Suisse alémanique et de Suisse romande ont passé l'examen ou ont répété des parties de ce dernier. 10 d'entre eux et elles ont réussi toutes les parties. Au printemps 2024, une candidate avait déjà répété la partie 1 (travail écrit) et un total de 11 brevets fédéraux a donc pu être remis en 2024.

Certificat INTERPRET

Durant l'année passée en revue, 109 certificats INTERPRET (année précédente : 162) ont été établis selon la procédure de demande en vigueur jusqu'ici (dossier avec attestations de modules, attestations de langues, 50 heures de pratique) et 30 avec réussite du nouvel examen de certificat.

La répartition des 139 certificats selon les régions linguistiques est la suivante : 96 ont été établis avec l'allemand comme langue officielle, 33 avec le français et 10 avec l'italien. Les noms des interprètes (communautaires), les régions dans lesquelles ils·elles sont actifs·ives et leurs langues peuvent être consultés dans la banque de données, sur le site Internet d'INTERPRET.



Procédures de validation des acquis

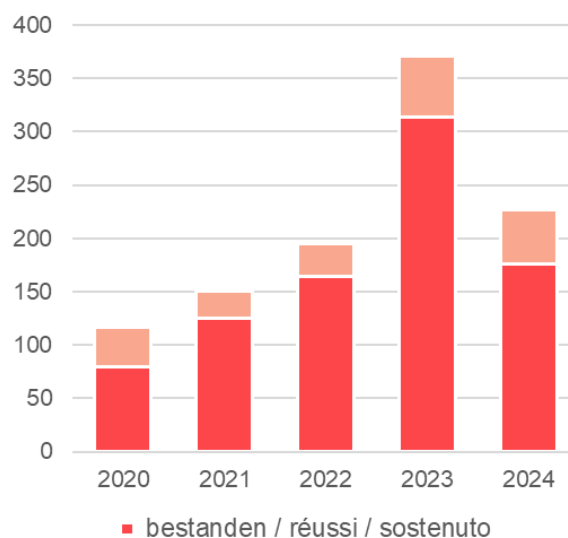
L'Office de qualification a reçu encore trois demandes de validation des acquis pour un module, durant l'année passée en revue. Il s'agit de trois répétitions. Comme 40 demandes étaient entrées avant l'écoulement du délai fixé à la moitié de 2023, le traitement s'est poursuivi jusqu'en 2024 : il y a eu encore 22 entretiens d'examen. 14 demandes ont concerné les deux modules, 6 que le module 2 et 2 que le module 1. 16 entretiens ont été positifs et ont permis d'établir les attestations de module correspondantes (10 fois les deux modules, 1 module 1, 5 modules 2).

Examens de langue d'interprétariat

Pendant l'année en revue, 180 examens de langue d'interprétariat ont eu lieu selon l'ancien format (examens par téléphone) et 47 selon le nouveau (via Teams).

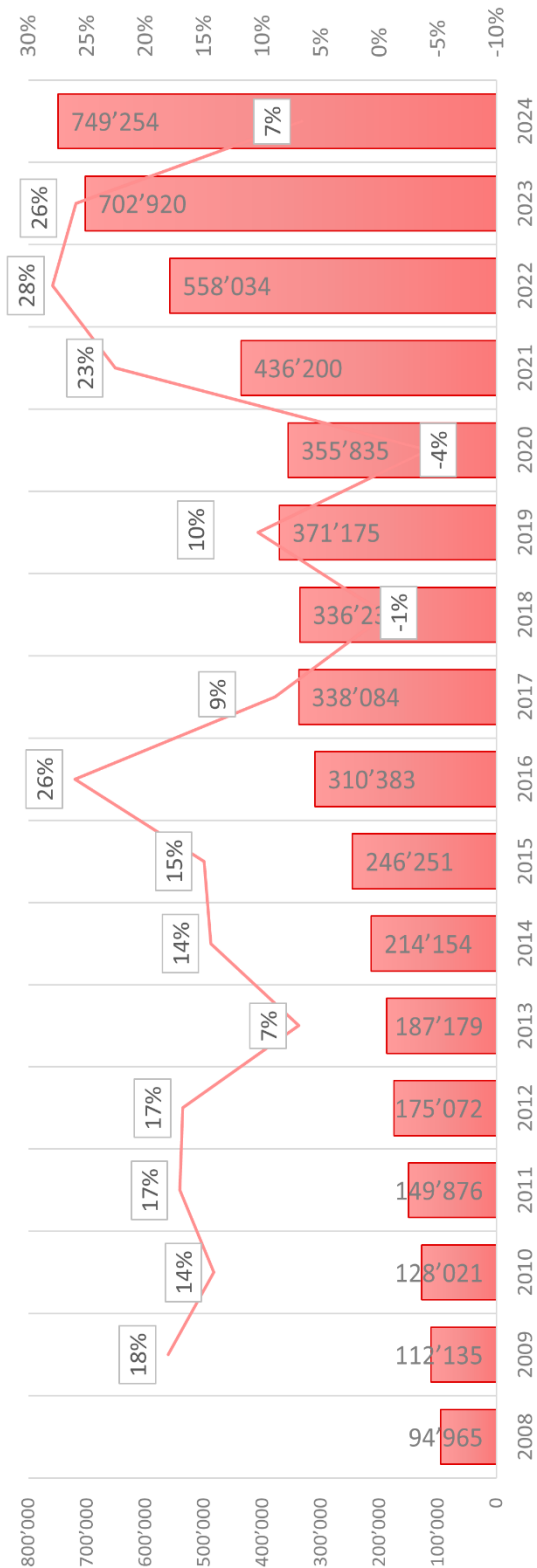
Dans le nouveau système, un nombre bien moins important d'examens de langue d'interprétariat est attendu, parce que les qualifications / diplômes existants peuvent être reconnus comme attestations de langue.

Durant les mois de juin à décembre 2025, 108 attestations pour 30 langues d'interprétariat ont été établies via la plateforme Campus et 124 attestations pour les langues locales.

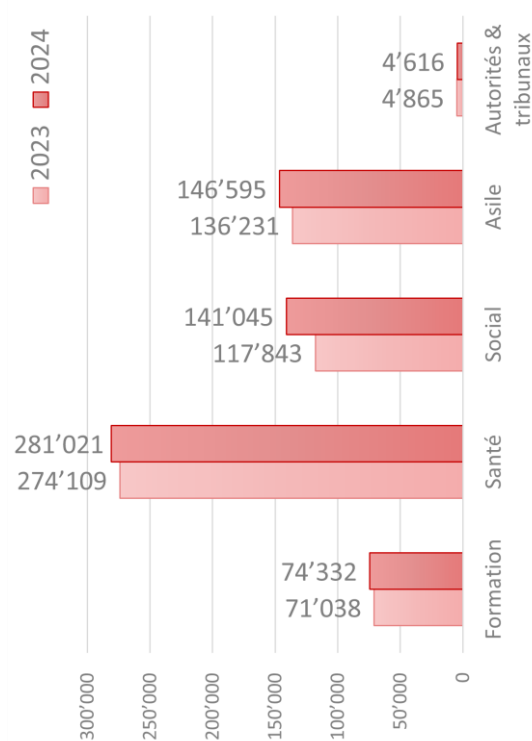


Langue et niveau	Attestations B2	Attestations C1 et plus élevées	Total
Allemand	32	29	61
Français	32	26	58
Italien	2	3	5
Total	66	58	124

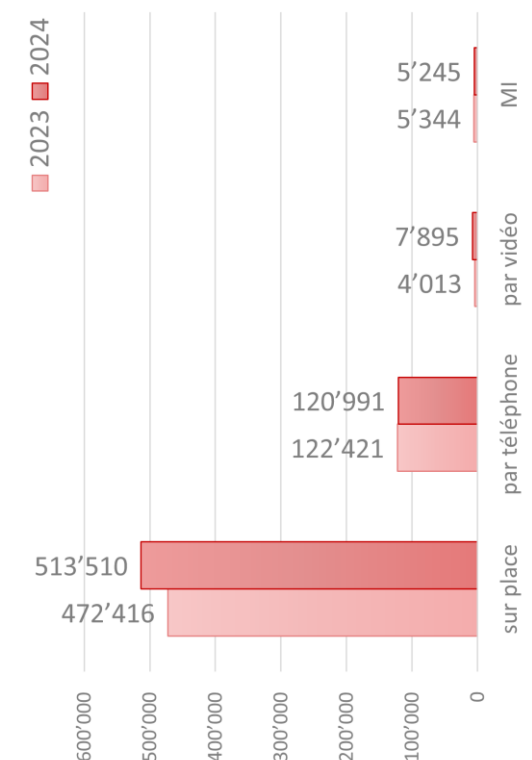
Statistiques relatives à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle



Nombre d' heures d' intervention et croissance, en comparaison avec l' année précédente 2008-2024



Domaines d' intervention 2023-2024



Formats des interventions 2023-2024

Pour 2024, les chiffres relatifs à l'interprétariat communautaire et à la médiation interculturelle de 19 services d'interprétariat et de toutes les régions linguistiques de Suisse ont été mis en commun. Cela a représenté environ 648 000 interventions, soit 749 000 heures de prestation d'interprétariat et de médiation. Même si le nombre d'interventions est nettement supérieur à celui de 2023, la courbe de la croissance, qui était exceptionnellement élevée durant les années 2021-2023 s'est maintenant aplatie.

Concernant les formats des interventions, les interventions en présentiel restent nettement plus nombreuses que les autres : 79% ont lieu en présentiel, 19% par téléphone, 1% par vidéo et 1% des interventions sont le domaine de la médiation interculturelle (mic).

43% des interventions ont été effectuées dans le domaine de la santé, 23% dans celui de l'asile, 22% dans le social, 11% dans le domaine de la formation et 1% auprès de la justice et des tribunaux. En comparaison avec l'année précédente, l'augmentation la plus forte a été enregistrée dans le domaine social, où il y a eu 20% d'interventions de plus qu'en 2023.

Le rapport détaillé des statistiques sera publié au cours du printemps 2025, sur notre site Internet, sous [statistiques](#).

Nouveau code professionnel pour la médiation interculturelle

Le code professionnel INTERPRET pour la médiation interculturelle décrit la position éthique et la mission sociale de la médiation interculturelle. Il explique les principes d'éthique professionnelle sur lesquels est fondée cette activité. Il se réfère à la médiation interculturelle dans les domaines de la santé, de la formation et du social. Le nouveau code professionnel a été adopté par le Comité INTERPRET et est entré en vigueur le 1^{er} avril 2024.

La médiation interculturelle désigne :

- la transmission transculturelle consciente,
- basée sur une expérience personnelle d'intégration,
- de savoirs, de compétences et d'informations,
- entre personnes vivant dans des réalités différentes.

Les médiateur·rice·s interculturel·le·s connaissent la langue et les structures en Suisse et dans les pays de référence. Ils·elles disposent de compétences dans les domaines de la communication transculturelle, de la compréhension du rôle et de l'éthique, ainsi que du traitement des informations. S'y ajoutent aussi des compétences pour des situations spécifiques, relatives par exemple à l'information, l'animation, l'accompagnement ou l'accès à des personnes/familles spécifiques.

Les désignations telles que « personne-clé », « aide à l'intégration » et autres se réfèrent en partie à des activités semblables, dans la transmission d'information à bas seuil. Ces dernières sont souvent effectuées dans le cadre d'un engagement au sein de la société civile. INTERPRET recommande de s'orienter également au code professionnel pour la médiation interculturelle dans ce domaine bas seuil.

Le code professionnel INTERPRET pour la médiation interculturelle se trouve sur la page d'accueil d'INTERPRET, dans les langues officielles, allemand, français et italien (www.inter-pret.ch/fr/interpretariat-communautaire)

Rapport financier

La plus grande partie des travaux durant l'année sous revue du Centre de compétence (secrétariat général, relations publiques et travail de réseautage) et de l'Office de qualification (procédure de qualification, assurance qualité, introduction des nouvelles procédures) a eu lieu dans le cadre du programme subventionné et a été financée par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), selon la convention de subvention pour les années 2024-2025. Les frais des différentes procédures de qualification ainsi que la subvention du SEFRI représentent une autre source de revenus pour les travaux en lien avec les examens professionnels.

Le changement de la procédure de qualification (introduction des nouveaux examens de certificat et de langue d'interprétariat, ainsi que procédures d'attestation en amont) a généré une charge extraordinaire pour le secrétariat durant l'année sous revue. Ces charges mènent à un montant négatif de près de CHF 51 000 dans le domaine subventionné de l'exercice annuel 2024, qui est différé comme paiement anticipé pour l'année 2025. La période de subvention 2024/2025 sera considérée comme période comptable totale fin 2025.

Les dépenses de l'association pour la gestion du secrétariat et l'organisation de la journée professionnelle annuelle et de l'assemblée générale sont couvertes par les cotisations des membres. Des charges extraordinaires peuvent être couvertes, grâce aux contributions de soutien extraordinaires des membres collectifs. L'association clôt l'exercice avec un bénéfice d'environ CHF 9000.

Güterstrasse 22, CH – 3008 Bern
info@aaaservices.com, +41 31 382 50 82
CHE-107.385.138 MWST
IBAN CH80 0630 0016 4401 2060 3



All'attenzione dell'assemblea sociale di

INTERPRET

**Associazione svizzera per l'interpretariato e la mediazione interculturale
Monbijoustrasse 61
3007 Bern**

**Relazione dell'ufficio di revisione sulla revisione limitata del conto annuale 2024
per l'esercizio dal 01.01.2024 al 31.12.2024**

**Relazione dell'ufficio di revisione sulla revisione limitata all'assemblea sociale di
"INTERPRET Associazione svizzera per l'interpretariato e la mediazione interculturale", Berna**

In qualità di ufficio di revisione abbiamo svolto la revisione del conto annuale (bilancio, conto economico e allegato) della "INTERPRET Associazione svizzera per l'interpretariato e la mediazione interculturale" per l'esercizio chiuso al 31 dicembre 2024.

La direzione è responsabile dell'allestimento del conto annuale, mentre il nostro compito consiste nella sua revisione. Confermiamo di adempiere i requisiti legali relativi all'abilitazione professionale e all'indipendenza.

La nostra revisione è stata svolta conformemente allo Standard svizzero sulla revisione limitata, il quale richiede di pianificare e svolgere la revisione in maniera tale che anomalie significative nel conto annuale possano essere identificate. Una revisione limitata consiste essenzialmente nello svolgere interrogazioni e procedure di verifica analitiche come pure, a seconda delle circostanze, adeguate verifiche di dettaglio della documentazione disponibile presso l'entità sottoposta a revisione. Per contro, la verifica dei processi aziendali e del sistema di controllo interno, come pure interrogazioni e altre procedure miranti all'identificazione di atti illeciti o altre violazioni di disposizioni legali, sono escluse da questa revisione.

Sulla base della nostra revisione non abbiamo rilevato fatti che ci possano far ritenere che il conto annuale non sia conforme alle disposizioni legali svizzere e statutarie.

Berna, il 19 maggio 2025

AAA services
Treuhand GmbH

Pascal Meier
revisore abilitato ASR

Allegato: conto annuale

Verein INTERPRET, 3007 Bern
Jahresrechnung 2024

BILANZ

AKTIVEN

	31.12.2024	31.12.2023
Flüssige Mittel	44'223.69	59'188.98
1001 Kasse Chatterjee	500.00	395.85
1002 Kasse Emch-Fassnacht	500.00	500.00
1003 Kasse Paoletti	500.00	500.00
1010 PostFinance Verein 30-261986-6	35'906.26	340.91
1011 PostFinance Kompetenzzentrum 30-452599-7	6'817.43	57'452.22
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen	25'010.00	230.30
1100 Debitoren Interpret	25'010.00	230.30
Übrige kurzfristige Forderungen	3'535.25	3'516.30
1190 Mietkaution Bank Cler Büro Monbijoustrasse 61	3'535.25	3'516.30
Nicht fakturierte Dienstleistungen	51'260.86	
1280 Nicht fakturierte Dienstleistungen	51'260.86	
Aktive Rechnungsabgrenzung	66'951.00	216'384.00
1300 Bezahlter Aufwand des Folgejahres	1'150.00	
1301 Noch nicht erhaltener Ertrag	65'801.00	216'384.00
TOTAL AKTIVEN	190'980.80	279'319.58

PASSIVEN

	31.12.2024	31.12.2023
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	20'984.45	59'559.45
2000 Kreditoren Interpret	20'984.45	59'559.45
Übrige kurzfristige Verbindlichkeiten	43'162.80	106'918.57
2050 Kreditor Personal	13'144.30	6'321.05
2091 Vorauszahlung SEM und BAG	30'000.00	90'722.17
2092 Vorauszahlung WB BAG		9'857.65
2100 Abrechnungskonto Kreditkarte	18.50	17.70
Passive Rechnungsabgrenzung	29'578.00	24'315.25
2300 Noch nicht bezahlter Aufwand	29'578.00	24'315.25
Kurzfristiges Fremdkapital	93'725.25	190'793.27
Organisationskapital	97'255.55	88'526.31
2800 Eigenkapital	88'526.31	94'287.80
Gewinn	8'729.24	-5'761.49
TOTAL PASSIVEN	190'980.80	279'319.58

Verein INTERPRET, 3007 Bern
Jahresrechnung 2024

ERFOLGSRECHNUNG

ERTRAG

	2024	2023
Spenden und Legate	600.00	
3000 Spenden Privatpersonen	600.00	
Beiträge Mitgliedschaften	51'390.00	25'340.00
3100 Beiträge einfache Mitglieder	13'690.00	16'590.00
3101 Beiträge Kollektivmitglieder	37'700.00	8'750.00
Beiträge Öffentlichkeit	475'801.00	651'584.00
3200 Beiträge BAG	185'000.00	210'000.00
3201 Beiträge SEM	210'000.00	335'200.00
3202 Beiträge SBFI	80'801.00	106'384.00
Dienstleistungen und Produkte	179'547.50	209'272.69
3400 Dienstleistungen	425.00	3'840.00
3401 Schulung		3'299.75
3402 Beratung		200.00
3403 Gebühren	160'382.00	177'825.34
3403.1 Gebühren AKV, Modulatteste	15'180.00	23'280.00
3403.2 Gebühren Ausstellung Diplome Fachausweis	350.00	300.00
3404 Produkte	2'970.00	
3405 Übrige Erträge	240.50	527.60
TOTALSUMME ERTRAG	707'338.50	886'196.69

AUFWAND

	2024	2023
Aufwand für bezogene Dienstleistungen	153'223.32	199'586.82
4400 Honorare Vorstand	2'687.50	3'191.80
4453 Honorare Dolmetschende	12'937.43	8'743.20
4454 Honorare Expertinnen	80'396.64	41'697.69
4455 Mandate Sprachprüfungen	7'835.70	17'942.05
4459 Übrige externe Mandate	4'178.60	24'840.33
4460 Spesen Honorarempfänger	2'427.70	449.60
4500 externer Aufwand Projekte	29'329.00	76'632.10
4502 externer Aufwand Veranstaltungen		3'430.00
4507 externe Raummieten	13'430.75	22'660.05
Total Aufwand für Dienstleistungen	153'223.32	199'586.82
Lohnaufwand	460'923.46	420'120.16
5000 Monatslöhne	419'532.81	383'900.31
5010 Löhne QSK / FKS Mitglieder	41'390.65	28'928.90
5020 Löhne Expertinnen Sprachprüfungen		7'290.95
Sozialversicherungsaufwand	67'914.54	61'867.39
5700 AHV/ALV/IV	29'927.92	26'775.90
5710 Familienausgleichskasse	6'819.52	6'161.50
5720 Vorsorgeeinrichtungen	23'907.32	22'003.13
5730 Unfallversicherung	4'789.68	4'377.75
5740 Krankentaggeldversicherung	2'785.70	2'549.11
5799 Taggelder Sozialversicherungen	-315.60	
Übriger Personalaufwand	6'345.75	8'001.93
5800 Personalbeschaffung	852.65	
5801 Weiterbildung	660.00	740.00
5802 Spesen	4'833.10	7'261.93
Total Personalaufwand	535'183.75	489'989.48

Verein INTERPRET, 3007 Bern

Jahresrechnung 2024

AUFWAND

	2024	2023
Raumaufwand	19'587.19	18'780.85
6000 Miete	12'650.00	13'800.00
6001 Mietnebenkosten	355.75	96.50
6007 Externe Raummieten	3'460.04	2'227.75
6009 Übriger Raumaufwand	3'121.40	2'656.60
Unterhalt Reparaturen + Neuanschaffungen	873.80	
6102 Neuanschaffung Kleinmobiliar und Maschinen	873.80	
Sachversicherungen	765.40	688.70
6300 Sachversicherung	765.40	688.70
Verwaltungsaufwand	97'118.10	52'618.85
6500 Büromaterial	718.95	835.36
6501 Fotokopien	728.85	1'075.41
6503 Drucksachen		3'936.60
6510 Telefon	761.80	759.00
6520 Porti	2'714.65	3'199.35
6530 Revision	2'594.25	2'500.00
6540 Buchführung	16'154.00	16'029.00
6550 Übriger Verwaltungsaufwand	350.00	320.00
6560 EDV Fixkosten	15'976.20	7'210.59
6561 EDV Wartung Support Update	57'119.40	16'753.54
Öffentlichkeitsarbeit/Kommunikation	30'372.84	38'992.21
6601 Öffentlichkeitsarbeit	1'281.45	3'094.46
6602 Veranstaltungen	3'570.25	115.65
6603 Homepage		961.50
6604 Übersetzungskosten	25'521.14	34'820.60
Total übriger betrieblicher Aufwand	148'717.33	111'080.61
Finanzaufwand und Finanzertrag	323.54	443.65
6940 Kontospesen	344.39	458.92
6950 Erträge aus Bankguthaben	-20.85	-15.27
Total Finanzerfolg	323.54	443.65
Ausserordentlicher Erfolg	13'002.00	5'015.00
8101 Ausserordentlicher Aufwand	13'002.00	5'284.25
8102 Ausserordentlicher Ertrag		-269.25
Rückstellungen und Fonds	-100'579.82	85'842.62
8510 Bildung Fonds		100'579.82
8560 Auflösung Fonds	-100'579.82	-14'737.20
Weiterleiten der Bundessubventionen	-51'260.86	
8910 Erfolg Subventionsperiode	-51'260.86	
TOTALSUMME AUFWAND	698'609.26	891'958.18
Gewinn	8'729.24	-5'761.49

Allgemeine Angaben

Firma	INTERPRET Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln
Rechtsform	Verein
Sitz	Bern
Revisionsstelle	AAA services Treuhand GmbH, Bern

Rechnungslegungsgrundsätze

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizer Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 962) erstellt.

Erläuterungen zu ausserordentlichen Positionen

Beim ausserordentlichen Aufwand des Berichtsjahrs handelt es sich um eine Abgrenzungsdifferenz aus dem Vorjahr.

Wesentliche Ereignisse nach dem Bilanzstichtag

Nach dem Bilanzstichtag und bis zur Verabschiedung der Jahresrechnung durch den Vorstand sind keine Ereignisse eingetreten, welche die Aussagefähigkeit der Jahresrechnung beeinträchtigen könnten bzw. an dieser Stelle offengelegt werden müssten.

Angaben, Aufschlüsselung und Erläuterungen zu Positionen der Bilanz und Erfolgsrechnung

Weder die Bilanz noch die Erfolgsrechnung enthalten Positionen, welche aufgeschlüsselt oder erläutert werden müssen.

Bezeichnung	31.12.2024	31.12.2023
Vollzeitstellen		
Anzahl Vollzeitstellen	< 10	< 10